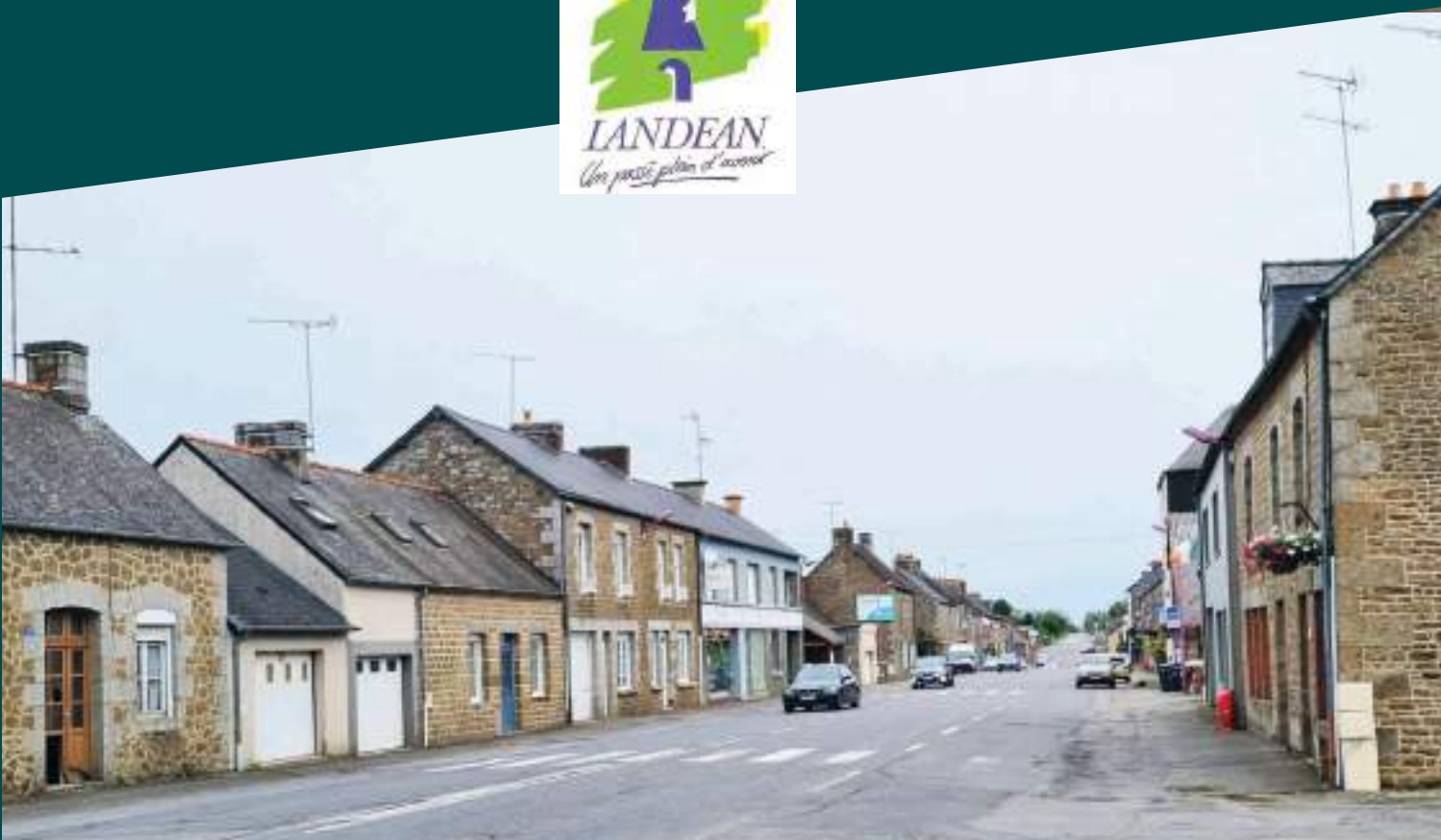


LANDEANIUM

N° 149 OCTOBRE 2022



DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{er} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, rucherettes ou rucherettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- CONNAITRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Citation du jour

« Être libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes. C'est aussi vivre d'une façon qui respecte celles des autres ».
Nelson MANDELA

SOMMAIRE

ÉTAT CIVIL.....	2
MOT DU MAIRE / VERNISSAGE.....	3
VIE MUNICIPALE.....	4 à 14
VIE ASSOCIATIVE.....	15 à 26
INFOS DIVERSES.....	27 à 32
ENVIRONNEMENT.....	33 à 34
CLASSES 2.....	35
INFORMATIONS UTILES.....	36

ÉTAT CIVIL 2022

MARIAGES



----- 4 JUIN 2022 -----
Enrique BARBELETTE
 et
Sandrine CHEMIN
 6 Goulfair - MONTHAULT

----- 4 JUIN 2022 -----
Jérôme BRUNY
 et
Marie-Pierre ENOUL
 18, La Boutteveillais

NAISSANCE



TROCHERIE Timéo	né le 6 mars 2022	3 bis rue Thomas la Touche
AUVRAY Artyom	né le 5 août 2022	4 les Etangs
JUIN Tymaël	né le 19 août 2022	31 village de Beaulieu
GRANDIERE Juliette	née le 6 septembre 2022	6 la Haute Vieuville

DÉCÈS :

Bernard LEMÉTAYER,	2 rue du Vert Buisson,	décédé le 15 avril 2022
Michel POTTIER,	22 rue de Pompéan,	décédé le 21 août 2022
Bernard DÉSOUCHES,	11 rue de Pompéan,	décédé le 8 septembre 2022



LANDEANIUM - N° 149 OCTOBRE 2022

Responsable de la publication : Franck ESNAULT • Responsable de la rédaction et des photos : Christine GARDAN
 Comité de rédaction : Dominique BOSSERAY, Monique BRUNET, Aurélien GRANGE, Adrien SIMON, Nathalie RABALLAND
 Impression : Artisa Imprim Fougères

Le Mot du Maire



Landéannaises, Landéannais,

C'est la rentrée.

Nous venons de passer un été très chaud et sec, avec des températures extrêmes, ce qui a amené les services de l'état à nous restreindre en eau potable. Nous rentrons en automne et l'état nous met en garde contre les consommations d'énergie et nous demande de faire des économies.

De notre côté, nous envisageons de réduire l'amplitude horaire de l'éclairage public. La question se pose également pour les illuminations pour les fêtes de Noël.

Nous devons tous prendre conscience de ce phénomène d'augmentation du coût et de l'approvisionnement de l'énergie afin d'éviter d'éventuelles coupures qui nous pénaliseraient encore davantage.

Côté travaux, les deux projets en cours avancent bien. La salle Jules Ferry devrait être opérationnelle fin octobre et la Maison d'Assistants Maternelles (MAM), courant novembre.

Le C.C.A.S. a accueilli le 6 septembre dernier, deux familles d'Ukrainiens dans les logements T2 au-dessus de la mairie. Je leur souhaite la bienvenue et une bonne intégration.

Je vous invite toutes et tous à la cérémonie des vœux qui aura lieu le 14 Janvier 2023 à 19 heures salle Mélusine.

Il me reste à vous souhaiter à toutes et tous, une bonne rentrée.



Franck ESNAULT, maire de Landéan ;
Christine GARDAN, adjointe à la culture et patrimoine ;
l'équipe de l'association culture

ont le plaisir de vous inviter au vernissage
de l'exposition photos et cartes postales « Rétro Landéan »
Salle des association Jules Ferry
6 rue du Hallay - 35133 LANDÉAN

11 et 19 Novembre 2022 ➡ 10h à 12h



Approbation du compte de gestion 2021

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2) Statuant sur l'exécution de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Vote du compte administratif 2021

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Part affectée à l'investissement : Exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	94 131,25 €		75 317,00 €	169 448,25 €
Fonctionnement	47 747,29 €	(Compte 1068) 8 973,00 €	40 450,77 €	79 225,06 €
TOTAL	141 878,54 €	8 973,00 €	115 767,77 €	248 673.31 €

Affectation des résultats du compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale 2021 au budget primitif 2022

Excédent de fonctionnement	79 225,06 €
Excédent d'investissement	169 448,25 €

La Commission Administrative du C.C.A.S. ayant voté le compte administratif, il est donc nécessaire de procéder à l'affectation des résultats.

- de reprendre une partie de l'excédent de fonctionnement 2021 pour la somme de 30 000,00 €, en recettes de fonctionnement à l'article 002, au budget primitif 2022 du C.C.A.S. et d'affecter la somme de 49 225,06 €, en recettes d'investissement au budget primitif 2022, à l'article 1068.
- de reprendre l'excédent d'investissement du compte administratif 2021 pour la somme de 169 448,25 €, en recettes d'investissement au budget primitif 2022 du C.C.A.S., à l'article 001.
- **accepte cette proposition et donc décide d'inscrire au budget primitif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale les crédits suivants :**

	Imputation	Montant
Recettes d'investissement	Compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé)	49 225,06 €
Recettes de fonctionnement	Compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	30 000,00 €
Recettes d'investissement	Compte 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté)	169 448,25 €

Choix de devis pour travaux d'investissement

Le Président présente 2 devis pour le remplacement des menuiseries et volets roulants incorporés (appartements locatifs de la mairie 6 rue Victor Hugo), 2 devis pour le remplacement des radiateurs (logements du Prieuré et de la Pichardais) et 2 devis pour l'installation de douches (logements de la Pichardais).

Remplacement des menuiseries et volets roulants incorporés		Remplacement des radiateurs	
Entreprise	Montant du devis (TTC)	Entreprise	Montant du devis (TTC)
ETS DANDIN ROUSSEL	24 237,57 €	SARL JLPAC	27 184,65 €
ETS MELOT MENUISERIE	24 698,52 €	MARSOLIER ELECTRICITE SARL	31 186,78 €

Installation de douches	
Entreprise	Montant du devis (TTC)
PETIT Mickaël	1 176,00 €
SARL JLPAC	3 260,80 €

La Commission Administrative décide :

- de confier le remplacement des menuiseries et volets roulants incorporés à l'entreprise ETS DANDIN ROUSSEL, ZA LANDEAN, dont le montant du devis s'élève à : 24 237,57 €.
- de confier le remplacement des radiateurs à l'entreprise SARL JLPAC, située au lieu-dit « Le haut plantis » 35133 LA CHAPELLE-JANSON, dont le montant du devis s'élève à : 27 184,65 €.
- de confier l'installation de douches à l'entreprise SARL JLPAC, située au lieu-dit « Le haut plantis » 35133 LA CHAPELLE-JANSON, dont le montant du devis s'élève à : 3 260,80 €.

Vote du Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale 2022

Section de fonctionnement	Dépenses	120 000,00 €
	Recettes	120 000,00 €

Section d'investissement	Dépenses	250 673,31 €
	Recettes	250 673,31 €

Choix de devis pour travaux de fonctionnement

Travaux de peinture	
Entreprise	Montant du devis (TTC)
THIERRY MORIN	7 655,34 €
PASQUET SARL	8 313,80 €

M. le Président présente deux devis pour des travaux de peinture au logement situé au 2 rue de la Pichardais.

Conseil municipal du 23 mars 2022

ESNAULT Franck, GARDAN Christine, MARIE Patrice, GOSSELIN Hélène, LOUVIOT Marie-Thérèse, BRUNET Monique, JEULAND Stéphane, PAUTONNIER Stéphane, GRANGÉ Aurélien, SIMON Adrien, BOSSERAY Dominique, RABALLAND Nathalie, LECOINTRE Chrystèle.

Absents : HARDY Yvon a donné pouvoir à MARIE Patrice.

ROSSIGNOL Géraldine a donné pouvoir à GARDAN Christine.

NOM DE L'ASSOCIATION	Année 2022	OBSERVATIONS
Sporting-Club - Landéan	1300 €	au titre de l'année 2022
Comité des Fêtes - Landéan	800 €	au titre de l'année 2022
Comité des Fêtes - Landéan	500 €	Pour l'évènement des maisons fleuries
Entente Parigné - Landéan	500 €	Pour l'évènement des 30 ans de l'association
Les 3 P événements - Landéan	1750 €	au titre de l'année 2022
TC2L Laignelet - Landéan	150 €	au titre de l'année 2022
TC2L Laignelet - Landéan	1000 €	au titre de l'année 2022
Association Devoir de mémoire Bro Felger-Fougères Reporter 500 € de 2021 et ne les verser que lorsque le projet sera établi	500 €	pour la réalisation d'une stèle commémorative qui sera placée au Carrefour de Chénédet, gravée au nom du soldat américain WILSON Ronald, décédé en 1944 à Landéan.
OCAS sport - La Chapelle - Janson	3253,50 €	1205 hab x 2,70 € = 3253,50 €
Société d'agriculture Fougères-Nord	373,55 €	1205 hab x 0,31 € = 373,55 €
ADMR - Fleurigné	1205,00 €	1205 hab x 1 € = 1205 € au titre de l'année 2022
Prévention routière Saint Grégoire	25,00 €	au titre de l'année 2022
CLIC Haute Bretagne - Maen Roch	891,70 €	1205 hab x 0,74 € = 891,70 €
Familles rurales - Chartres de Bretagne	3831,86 €	BP 2022 prévisionnel
FGDON 35 - Rennes	525,00 €	au titre de l'année 2022
Amicale fédérée des donneurs de sang des cantons de Fougères	50,00 €	au titre de l'année 2022
France Adot 35 - Rennes	50,00 €	au titre de l'année 2022
La Croix d'Or - Rennes	25,00 €	au titre de l'année 2022
Association Française contre la sclérose en plaques - Blagnac	25,00 €	au titre de l'année 2022
Ecoles, collèges, lycées, MFR sollicitant une subvention pour les élèves de Landéan, scolarisés dans une autre commune et participant à une classe de découverte dont la durée sera supérieure à 3 jours.	15€/élève	au titre de l'année scolaire 2021-2022 La demande de subvention sera présentée par l'établissement.
Ecoles élémentaires sollicitant une subvention pour les élèves de Landéan, fréquentant une classe d'intégration scolaire et participant à une classe de découverte dont la durée sera supérieure à 3 jours.	40€/élève	au titre de l'année scolaire 2021-2022 La demande de subvention sera présentée par l'établissement.
APEL de Landéan (scolarisé à Landéan)	6€/élève	pour les festivités de Noël 2022
OGEC de Landéan	9441 €	pour le déficit cantine, garderie et étude de l'école
Association Rêves De Clown	50,00 €	au titre de l'année 2022
CMA, MFR, lycées techniques sollicitant une subvention de fonctionnement pour enfants de Landéan.	30€/élève	au titre de l'année scolaire 2021-2022 La demande de subvention sera présentée par l'établissement.

Le Maire informe que le Comité des Fêtes de Landéan sollicite l'inscription de crédits pour l'acquisition d'illuminations de Noël.

	Montant T.T.C. à inscrire
Budget primitif 2022	1.000 €
Budget primitif 2023	1.000 €
Budget primitif 2024	1.000 €

2/ Comptes administratifs commune, lotissements 2021

BUDGET PRINCIPAL	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Part affectée à l'investissement : Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	9 408,78 €		166 337,69 €	175 746,47 €
Fonctionnement	325 526,25 €	201 983,31 €	155 688,68 €	279 231,62 €
TOTAL	334 935,03 €	201 983,31 €	322 026,37 €	454 978,09 €

COMMUNE :

- Constate un excédent cumulé de **279 231,62 €** en section de fonctionnement.
- Constate un excédent cumulé de **175 746,47 €** en section d'investissement.

LOTISSEMENT BEAULIEU :

BUDGET PRINCIPAL	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Part affectée à l'investissement : Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	- 51 256,34 €			- 51 256,34 €
Fonctionnement	- 13 705,78 €			- 13 705,78 €
TOTAL	- 64 962,12 €			- 64 962,12 €

- Constate un déficit cumulé de **- 13 705,78 €** en section de fonctionnement.
- Constate un déficit cumulé de **- 51 256,34 €** en section d'investissement.

LOTISSEMENT RESIDENCE LES MOLANS :

BUDGET PRINCIPAL	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Part affectée à l'investissement : Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	- 52 921,03 €		17 132,10 €	- 35 788,93 €
Fonctionnement	2 746,29 €		15 619,08 €	18 365,37 €
TOTAL	- 50 174,74 €		32 751,18 €	- 17 423,56 €

- Constate un excédent cumulé de **18 365,37 €** en section de fonctionnement.
- Constate un déficit cumulé de **- 35 788,93 €** en section d'investissement.

LOTISSEMENT RESIDENCE L'OREE DU BOIS :

BUDGET PRINCIPAL	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Part affectée à l'investissement : Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	- 83 150,53 €		149 939,35 €	66 788,82 €
Fonctionnement	- 5 708,63 €		- 164 716,45 €	- 170 425,08 €
TOTAL	- 88 859,16 €		- 14 777,10 €	- 103 636,26 €

- Constate un déficit cumulé de **- 170 425,08 €** en section de fonctionnement.
- Constate un excédent cumulé de **66 788,82 €** en section d'investissement.

LOTISSEMENT TANNEUR DES VILLETES :

BUDGET PRINCIPAL	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Part affectée à l'investissement : Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	Néant		- 1 065,20 €	- 1 065,20 €
Fonctionnement	Néant			
TOTAL			- 1 065,20 €	- 1 065,20 €

- Constate un déficit cumulé de **- 1 065,20 €** en section d'investissement.

3/ Comptes de gestion commune, lotissements 2021

Après s'être fait présenter les budget primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas d'observations à présenter :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

4/ Subvention région MAM

Dépôt d'un dossier de demande de subvention 2021 auprès de la Région Bretagne pour la création d'une MAM (Maison d'assistantes Maternelles), rue Le Tanneur des Villettes. La Commune souhaite engager un projet global de construction d'une MAM, rue Le Tanneur des Villettes à Landéan et souhaite déposer une demande d'aide financière en 2021 auprès de la Région Bretagne pour la construction destinée à l'enfance.



COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION

Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Architecte	TRICOT Architecture	32 704,78 €		
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	

Division pour délimitation propriété rue du Maine	GEOMAT	1 065,20 €		
Mission contrôle technique	SOCOTEC	3 750,00 €		
Frais de publication d'appel d'offres	MEDIALEX	449,06 €		
Mission de coordination de sécurité	ECIE	1 676,00 €		
Mission ingénierie thermique	ICOFLUIDES	1 025,00 €		
Mission étude géotechnique	ECR ENVIRONNEMENT OUEST	2 380,00 €		
Acquisition extincteurs et alarme anti intrusion		2 000,00 €		
Acquisition du terrain et frais d'acte notarié		6 890,00 €		
Sous-total MOE/Études		53 040,04 €	0,00 €	0,00 €

Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)		A détailler le cas échéant		
Lot 1 - Terrassements/VRD	BOUTELOUP	39 359,24 €		
Lot 2 - Gros œuvre/ravalement	BATI ECO	107 888,56 €		
Lot 3 - Charpente	LAMY CHARPENTE	12 362,33 €		
Lot 4 - Couverture/bardage	CCL CONSTRUCTION	34 242,69 €		
Lot 5 - Menuiseries extérieures/fermetures	RETE	38 518,00 €		

Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Lot 6 - Menuiseries intérieures	PELE	23 655,61 €		
Lot 7 - Plâtrerie/isolation/plafonds suspendus	BREL	37 845,77 €		
Lot 8 - Electricité/téléphone/photovoltaïques	KALEO	27 292,45 €		
Lot 9 - Plomberie/sanitaire/ventilation/chauffage thermodynamique	BOURDET	41 227,48 €		
Lot 10 - Carrelage/faïence	BREL	3 914,63 €		
Lot 11 - Peinture/papiers peints	DUBOIS PEINTURE	9 559,82 €		
Lot 12 - Revêtement de sol souple	MARIOTTE	6 208,64 €		
Lot 13 - Revêtement de sol souple extérieur	SPORTING SOLS	6 695,00 €		
Lot 14 - Espaces verts/clôtures	SERRAND	4 896,90 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		393 667,12 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		446 707,16 €	0,00 €	0,00 €

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DSIL dite classique	Appels à projets DSIL 2021	Subvention acquise	76 834,28 €	17,20%
DETR	Bâtiment destiné à l'enfance	Subvention acquise	148 312,56 €	33,20%
Conseil régional	Vivre bien partout en Bretagne 2021 – dispositif d'accompagnement des territoires sur les transitions, les centralités et les services	Sollicitée sur la base de 426 277 € H.T.	67 891,06 €	15,20%
Sous-total aides publiques		Taux de financement public		293 037,90 € 65,60%
	Crédit-bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
		Participation du maître d'ouvrage		153 669,26 € 34,40%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			446 707,16 €	

5/ Subvention département Salle Jules Ferry

La Commune souhaite engager un projet global de rénovation de la salle Jules Ferry, située 6 rue du Hallay à Landéan, comprenant des travaux de rénovation thermique et de mise en accessibilité et souhaite déposer une demande d'aide financière en 2021 : Au titre d'une subvention d'équipement pour la rénovation énergétique.

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION		
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre		
Maîtrise d'œuvre	ADG - 1 rue Louis Bourdon 35300 Fougères	13 657,02 €
Études complémentaires / frais annexes		
Repérage amiante et plomb avant réalisation de travaux	DIABAT EXIM 10 Rue de la Rigourdière 35510 Cesson-Sévigné	350,00 €
Diagnostics amiante et plomb	DIABAT EXIM 10 Rue de la Rigourdière 35510 Cesson-Sévigné	686,00 €
Coordination SPS	SECURIS BTP 11 Impasse de la Guinoisellerie 53000 Laval	1 305,00 €
Frais d'insertion dans un journal d'annonces légales	MEDIALEX 10 rue de Breil 35063 Rennes Cedex	356,26 €
Sous-total MOE/Études		16 354,28 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)		
VRD	BOUTELOUP La Croix Breton - Saint Ouen La Rouërie - 35460 Val-Couesnon	5 066,00 €
GROS ŒUVRE	ROUSSEAU 15 rue Lariboisière 35420 Louvigné du Désert	28 006,75 €
CHARPENTE COUVERTURE	SARL COUPE Jérôme 9 rue Colbert 35300 Fougères	25 325,90 €
MENUISERIE intérieure/extérieure	MELOT 39 ZA de Mésaubert 35133 Javené	46 611,00 €
CLOISONS PLAFONDS	BREL ZA de la Cote du Nord 35133 Lécousse	16 562,54 €
CARRELAGE CHAPE FAÏENCE	BREL Lécousse ZA de la Cote du Nord 35133 Lécousse	6 664,43 €
ELECTRICITE	RAUT Sébastien ZA Mésaubert 35133 Javené	9 272,24 €
PLOMBERIE CHAUFFAGE VMC	DELALONDE Sébastien ZA de la Piroiterie 53220 Pontmain	15 591,45 €
PEINTURE	SAS PINTO 20 rue des Français Libres 35303 Fougères	17 612,46 €
Sous-total travaux ou acquisitions		170 712,77 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		187 067,05 €
Ressources prévisionnelles de l'opération		
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis
DETR	Un dossier au titre de la DETR a été envoyé en 2021. Une demande de report a été envoyée en Préfecture le 22 octobre 2021.	sollicité
DSIL exceptionnelle		98 875,20 €
Conseil départemental		56 120,12 €
Sous-total aides publiques		Taux de financement public
		154 995,32 €
Autres aides non publiques		
à préciser		
Sous-total autres aides non publiques		
Part de la collectivité	Fonds propres	71,73 €
	Emprunt	32 000,00 €
	Crédit-bail ou autres	
	Recettes générées par le projet	
Participation du maître d'ouvrage		32 071,73 €

6/ Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le Maire rappelle la délibération du 5 octobre 2016 par laquelle le conseil municipal avait décidé.

L'instauration du RIFSEEP, régime indemnitaire créé pour le personnel de la fonction publique d'état et transposable au personnel territorial qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Il est composé de 2 parties : l'IFSE et le CI.

Le Maire explique que pour absorber la revalorisation du montant d'IFSE attribué à l'agent au poste de secrétaire de mairie, il convient d'augmenter le montant annuel maximum de l'IFSE attribuable à ce poste.

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Ex : Secrétariat de mairie, chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, sujétions	1000 €	8000 €	11 340 €

7/ ALE

Agence locale de l'énergie du pays de Fougères : avenant d'adhésion à la convention CEP.

Notre commune bénéficie depuis plusieurs années du service de Conseil en Energie Partagé (CEP), nous permettant d'être accompagnés sur le suivi de nos consommations d'énergie ainsi que sur nos travaux d'améliorations thermiques. Cet accompagnement est formalisé par une convention d'adhésion signée entre notre commune et l'association « Pays de Fougères, marches de Bretagne ».

Pour faire suite à la création de l'Agence Locale de l'Energie le 5 juillet 2021 qui vient remplacer l'association « Pays de Fougères, marches de Bretagne », il nous faut valider l'avenant à la convention d'adhésion permettant de prendre en compte ces modifications.

8/ Familles Rurales

Le Maire présente la proposition de convention tripartite pour la gestion et l'animation du service enfance des communes de Laignelet-Le Loroux-Landéan courant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Il précise qu'elle est conclue entre :

- L'association de Familles Rurales de Laignelet – Le Loroux – Landéan,
- Familles Rurales, Fédération Départementale d'Ille-et-Vilaine,
- Les communes de Laignelet, Le Loroux, Landéan.

Elle a pour objet de définir et de préciser les modalités techniques, économiques et financières de gestion et d'animation du service enfance à destination des familles adhérentes à l'association.

Dans cette convention, la Commune de Laignelet s'engage à mettre à disposition gracieusement ses locaux de l'Accueil de Loisirs, situés Avenue du Maine à Laignelet, ainsi que les espaces de restauration et de sieste dans les locaux de l'école publique, située Avenue de Bretagne, pour un accueil de loisirs aux enfants de 3 et 12 ans des familles adhérentes :

- Les mercredis pendant les périodes scolaires.
- Et du lundi au vendredi pendant les vacances.

Cette convention pourra être :

- Dénoncée à l'initiative de chacune des parties, à l'encontre des autres, pour non-respect des obligations prévues dans cette convention.
- Et faire l'objet de toutes modifications ou additions qui s'avèreraient nécessaires après avis conforme du Comité de pilotage, qui réunit des représentants de chacune des parties signataires.

Etaient présents : ESNAULT Franck, MARIE Patrice, HARDY Yvon, GOSSELIN Hélène, LOUVIOT Marie-Thérèse, BRUNET Monique, JEULAND Stéphane, PAUTONNIER Stéphane, SIMON Adrien, BOSSERAY Dominique, RABALLAND Nathalie, LECOINTRE Chrystèle.

Absents excusés : GARDAN Christine, ROSSIGNOL Géraldine, GRANGÉ Aurélien a donné pouvoir à MARIE Patrice.

Finances

1/ Mise en œuvre du compte financier unique (CFU) et passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57

Le Maire informe qu'il appartient au conseil municipal du passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57.

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibérations de l'assemblée délibérante, adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 d'ores et déjà applicable aux métropoles ; Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 qui a ouvert l'expérimentation d'un

compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires, le CFU remplaçant les comptes administratifs et de gestion ; Vu l'article 137 de la loi de finances pour 2021 qui a ouvert une nouvelle phase d'expérimentation ; Vu l'avis favorable du comptable, considérant que l'expérimentation du compte financier unique impose le changement de référentiel budgétaire et comptable.

2/ Délibération relative à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

La TLPE a été instituée par la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, en substitution des trois taxes locales préexistantes : la taxe sur la publicité frappant les affiches, réclames et enseignes lumineuses, la taxe sur les emplacements publicitaires fixes et la taxe sur les véhicules publicitaires. Elle est prévue par les articles L 2333-6 et suivants et R 2333-10 et suivants du CGCT. Il s'agit d'un impôt facultatif indirect perçu au profit du bloc communal.

La taxe locale sur la publicité extérieure frappe les supports publicitaires fixes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique à l'exception de ceux situés à l'intérieur d'un local. Elle est assise sur la surface exploitée hors encadrement des supports. La taxe est acquittée par l'exploitant du support ou, à défaut, par le propriétaire ou, à défaut, par celui dans l'intérêt duquel le support a été réalisé.

I - Modalités d'institution

En 2020, les décisions des communes et des EPCI devront être adoptées avant le 1er octobre au lieu du 1er juillet 2020 pour 2021. Une fois la délibération adoptée, l'application de la TLPE est reconduite chaque année.

Les EPCI à fiscalité propre compétents en matière de voirie, de zone d'aménagement concerté ou de zone d'activités économiques d'intérêt communautaire peuvent instituer la

taxe en lieu et place de tout ou partie de leurs communes membres. Cette décision est prise après délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI compétent et de conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'EPCI. L'EPCI se substitue dans ce cas aux communes membres pour l'ensemble des délibérations relatives à la TLPE.

II - Assiette

La taxe frappe tous les supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique, qui sont de trois catégories :

- la publicité : inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention ;
- les enseignes : inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce ;
- les pré-enseignes : inscription, forme ou image signalant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

III - Tarifs maximaux

La loi utilise le terme de tarifs maximaux pour désigner des tarifs de droit commun, c'est-à-dire des tarifs de référence, applicables en l'absence de délibération contraire de la collectivité. Les tarifs maximaux dépendent de la population de commune ou de l'EPCI ainsi que de la nature du support publicitaire. Les tarifs de base sont fixés par l'article L 2333-9 du CGCT. Ces tarifs augmentent chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. La commune ou l'EPCI peut toutefois décider de fixer des tarifs inférieurs par délibération prise avant le 1er juillet de l'année précédant celle de l'imposition.

IV - Exonérations

1. Exonérations de plein droit

Sont exonérés de plein droit de la TLPE les dispositifs suivants :

- publicités à visée non commerciale ou concernant des spectacles ;
- supports ou parties de supports prescrits par une disposition légale ou réglementaire ou imposés par une convention signée avec l'Etat ;
- supports relatifs à la localisation de professions réglementées ;
- supports exclusivement destinés à la signalisation directionnelle apposés sur un immeuble ou installés sur un terrain et relatifs à une activité qui s'y exerce ou à un service qui y est proposé ;
- supports ou parties de supports dédiés aux horaires ou aux moyens de paiement de l'activité, ou à ses tarifs, dès lors que la superficie cumulée des supports ou parties de supports concernés est inférieure ou égale à un 1 m² ;
- sauf délibération contraire de la collectivité, les enseignes dont la somme des superficies correspondant à une même activité et apposées sur un immeuble ou de façon contiguë sur un immeuble est inférieure ou égale à 7 m².

2. Exonérations possibles

Les collectivités ont la possibilité d'exonérer totalement ou partiellement (réfaction de 50%) les dispositifs suivants:

- enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies correspondant à une même activité est inférieure ou égale à 12 m² ;
- pré-enseignes supérieures à 1,5 m² ;
- pré-enseignes inférieures ou égales à 1,5 m² ;
- dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage ;
- dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux.

Les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 20 m² peuvent faire l'objet d'une réfaction de 50 %.

V – Recouvrement

La taxe est due sur les supports existants au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, qui doivent être déclarés avant le 1^{er} mars de cette même année. La TLPE est liquidée par la commune ou l'EPCI qui la perçoit et recouvrée par le comptable public compétent. Le recouvrement de la taxe ne peut être opéré qu'à compter du 1^{er} septembre de l'année d'imposition, la taxe n'étant pas exigible avant cette date.

3/ Participation des collectivités de résidence aux charges de fonctionnement de l'école privée Notre Dame de Landéan, sous contrat d'association - 2021- 2022

LES TARIFS MAXIMAUX (article L.2333-9 du CGCT)			
Pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes (affichage non numérique)			
Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie ≤ 50 m ²	Superficie > 50 m ²	
Moins de 50 000 habitants	16,70 €	33,40 €	
De 50 000 à 199 999 habitants	22,00 €	44,00 €	
Plus de 200 000 habitants	33,30 €	66,60 €	
Pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes (affichage numérique)			
Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant : (affichage numérique)	Superficie ≤ 50 m ²	Superficie > 50 m ²	
Moins de 50 000 habitants	50,10 €	100,20 €	
De 50 000 à 199 999 habitants	66,00 €	132,00 €	
Plus de 200 000 habitants	99,90 €	199,80 €	
Tarifs maximaux applicables aux enseignes			
Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Sup. ≤ 12	12 m ² < Sup. > 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	16,70 €	33,40 €	66,80 €
De 50 000 à 199 999 habitants	22,00 €	44,00 €	88,00 €
Plus de 200 000 habitants	33,30 €	66,60 €	133,20 €

Le Maire propose de demander aux communes suivantes, pour l'année scolaire 2021-2022, une participation aux charges de fonctionnement, en application des dispositions de l'article L.422-5-1 du code de l'éducation, pour les élèves inscrits en classe élémentaire et en maternelle à l'école privée Notre Dame de Landéan :

	Elémentaire :	Maternelle :
Commune de Résidence	- contribution obligatoire pour les communes dépourvues d'école publique, - contribution non obligatoire pour les communes disposant d'une école publique (sauf cas prévus par la loi)	

PARIGNE possède une école privée	384 € x 1 élève = 384 € (contribution obligatoire)	
VILLAMEE ne possède pas d'école	384 € X 2 élèves = 768 € (contribution obligatoire)	1 307 X 1 = 1 307 € (contribution obligatoire)
POILLEY possède une école privée	384 € x 1 élève = 384 €/2 = 192 € (contribution obligatoire)	
FOUGERES possède une école privée	384 € x 1 élève = 384 €/2 = 192 € (contribution obligatoire)	

4/ Gardiennage église de Landéan – année 2022

Le Maire fait savoir que, pour l'année 2022, le montant plafond de l'indemnité de gardiennage des églises communales s'élève à 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune où se trouve l'édifice du culte et visitant l'église à des périodes rapprochées.

5/ Dénomination et numérotage de la voie 2 et 4 impasse les Molans

Le Maire informe qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places, lieux-dits et impasses de la commune.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, ainsi que d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des habitations.

- 2 impasse les Molans
- 4 impasse les Molans

6/ Recrutement d'un agent contractuel à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 I 1°, 3 I 2°, Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, qu'il soit autorisé à recruter des agents non titulaires de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (pour les besoins de continuité du service).

Le contrat est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an.



Conseil municipal du jeudi 22 septembre 2022

ESNAULT Franck, GARDAN Christine, MARIE Patrice, ROSSIGNOL Géraldine, HARDY Yvon, GOSSELIN Hélène, BRUNET Monique, JEULAND Stéphane, PAUTONNIER Stéphane, SIMON Adrien, BOSSERAY Dominique, RABALLAND Nathalie, LECOINTRE Chrystèle, GRANGÉ Aurélien, LOUVIOT Marie-Thérèse arrivée à 20h20.

1) Adhésion au service du Délégué à la Protection des données du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine.

Le Conseil municipal approuve :

- vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018 et impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD),
- approuve la désignation du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données,
- approuve les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 35,
- autorise le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

2) Modification de la délibération n° 34 – Projet d'achat terrains Consorts BOURDON.

Le Maire rappelle que les Consorts BOURDON souhaitent vendre à la Commune de Landéan 2 portions de la parcelle n° 126 et une portion de la parcelle n° 427, situées en section AB.

Le Conseil Municipal accepte que Maître BASLE-VERRIEZ Notaire à Lécousse, située 88 Boulevard de Bliche, soit rédacteur de l'acte notarié, avec la participation de Maître BLANCHET, Notaire à Fougères, dont l'étude est située 2 Boulevard Jacques Fauchoux, qui représentera la Commune de Landéan.

3) Devis achat tables et chaises pour la Salle Jules Ferry.

Le Conseil Municipal, décide de retenir le devis de l'entreprise SÉMIO, située à VALENCE Cedex (26002), pour un montant de 5 698.16 € HT, soit 6 837.79 € TTC.

4) Nomination d'un référent « Randonnée » au sein de Fougères Agglomération.

Fougères agglomération souhaite que les communes membres désignent un élu référent « Randonnée » qui sera l'interlocuteur privilégié sur cette thématique, représentera la commune et fera le lien avec les partenaires : JEULAND Stéphane sera le référent « Randonnée » pour 3 ans, dans l'objectif de répondre aux enjeux de valorisation des sentiers de randonnées, et de coanimer la structuration d'une offre de qualité.

5) Modification du temps de travail d'un Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe.

M. Le Maire propose de supprimer le poste correspondant dont la durée du temps de travail est 25h30/35h et de créer un nouveau

poste à 35h/35h à compter du 1^{er} septembre 2022.

6) Modification de règlement du lotissement de la Forêtterie.

L'article L 442-10 du code de l'urbanisme dispose que :

« Lorsque la moitié des propriétaires détenant ensemble les deux tiers au moins de la superficie d'un lotissement ou les deux tiers des propriétaires détenant au moins la moitié de cette superficie le demandent ou l'acceptent, l'autorité compétente peut prononcer la modification de tout ou partie des documents du lotissement, notamment le règlement, le cahier des charges s'il a été approuvé ou les clauses de nature réglementaire du cahier des charges s'il n'a pas été approuvé.

Cette modification doit être compatible avec la réglementation

Dans le règlement de lotissement « La Forêtterie », visé par la Préfecture le 09.03.2001, il est précisé :

Article 7. – Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

La construction de bâtiments de faible importance, limitée à 20m² de SHON peut être autorisée sur les limites séparatives, à condition que la hauteur n'excède pas 3m au faitage. Ils devront faire l'objet d'une demande de déclaration de travaux exemptée de permis de construire. Un seul bâtiment par lot est autorisé. Ces bâtiments auront le même aspect que la maison où seront en bois avec couverture ardoise.

Article 11. – Aspect extérieur

Tout projet de construction devra présenter un volume, une implantation et un aspect satisfaisants, permettant une bonne intégration dans l'environnement, tout en tenant compte du site général dans lequel il s'inscrit, et notamment la végétation existante et les constructions voisines qui y sont implantées. Les pentes de toitures seront comprises entre 35° et 45°. Les 35° sont réservés à des parties minimales de toitures.

Article 12. – Traitement des limites des lots

12-1-1- Nature

Les façades de lots pourront rester non closes. Les murets (maçonnerie, traverse ou rondins de bois) sont interdits. Les clôtures seront constituées d'éléments végétaux variés ou/et de grillage à simple torsion, tendu sur poteaux métalliques ou bois. Les poteaux béton sont impérativement exclus. L'ensemble sera plastifié vert et aura une hauteur de 1.00 mètre maximum sur voie publique et 1.50 mètre maximum sur une limite latérale et fond de lot, les haies en façade seront constituées de végétaux variés avec une proportion d'au moins 50% d'arbustes à fleurs.

12-1-2-1 Portails

Les vantaux ne peuvent s'ouvrir sur le domaine public. Ils seront réalisés en bois traité à cœur suivant le dessin en annexe. Néanmoins, les portails et portillons faisant l'objet d'un projet architectural particulier seront présentés en mairie pour accord.

Le Maire propose de rajouter à ces articles les textes suivants :

Article 7. – Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

La construction de bâtiments de faible importance, limitée à 20m² d'emprise au sol, peut être autorisée sur les limites séparatives, à condition que la hauteur n'excède pas 3.00 m au faitage. Ils devront faire l'objet d'une demande de déclaration préalable, le cas échéant. Un seul bâtiment par lot est autorisé. Ces bâtiments auront le même aspect que la maison où seront en bois avec couverture ardoise, **bac acier, ou bardeaux bitumineux.**

Article 11. – Aspect extérieur

Tout projet de construction devra présenter un volume, une implantation et un aspect satisfaisants, permettant une bonne intégration dans l'environnement, tout en tenant compte du site général dans lequel il s'inscrit, et notamment la végétation existante et les constructions voisines qui y sont implantées. Les pentes de toitures seront comprises entre 35° et 45°. Les 35° sont réservés à des parties minimales de toitures. **Pour les pergolas, carports, une pente nulle sera autorisée. Pour les abris de jardin, vérandas, une pente entre 0° et 35° sera autorisée.**

Article 12. – Traitement des limites des lots

12-1-1- Nature

Pour les clôtures en limites latérales et fond de lot, les clôtures ci-dessus pourront être remplacées par des clôtures en grillage

soudé avec ou sans incorporation de lames occultantes ou des clôtures avec lames composites ou aluminium sur poteaux de même nature. Ces clôtures seront de couleur vert foncé, gris foncé ou brun foncé d'une hauteur maximum de 2 mètres.

Les façades de lots pourront rester non closes. Les murets (maçonnerie, traverse ou rondins de bois) sont interdits. Les clôtures seront constituées d'éléments végétaux variés ou/et de grillage à simple torsion, tendu sur poteaux métalliques ou bois. Les poteaux béton sont impérativement exclus. L'ensemble sera plastifié vert et aura une hauteur de 1 mètre maximum sur voie publique et 1.50 mètres maximum sur une limite latérale et fond de lot, les haies en façade seront constituées de végétaux variés avec une proportion d'au moins 50% d'arbustes à fleurs.

12-1-2-1 Portails

Les vantaux ne peuvent s'ouvrir sur le domaine public. Ils seront réalisés en bois traité à cœur suivant le dessin en annexe. Néanmoins, les portails et portillons faisant l'objet d'un projet architectural particulier seront présentés en mairie pour accord.

Ils pourront également être réalisés en matériaux composites ou en aluminium, couleur vert, gris foncé ou brun foncé, d'une hauteur maximum de 1 mètre.



Dernière ligne droite pour la saison 2022 à l'Accrobrancherie !

En octobre, le parc est ouvert les samedis et dimanches de 13h30 à 18h et tous les après-midi pendant les vacances de la Toussaint. Le parc sera fermé à partir du 7 novembre pour la maintenance et la construction des nouveautés. Vivement Pâques !



Nous sommes à nouveau très contents de cette saison qui a été riche en émotions et en rencontres. Nous remercions, une fois de plus, tout le monde, pour l'accueil chaleureux qui nous est réservé.

Au plaisir de vous voir grimper dans nos arbres,
Florian, William et Marine

INFO : Tu as plus de 17 ans et tu recherches un job pour l'été prochain ?

N'hésite pas à nous contacter et tu feras peut-être parti de notre équipe pour la saison 2023. Tu es sportif, souriant et à l'aise avec le public, rejoins notre équipe et profite d'un cadre de travail en pleine nature. Chaque année, nous recherchons des Opérateurs de Parcours Acrobatiques en Hauteur qualifiés ou débutants H/F (possibilité de formation au CQP OPAH par l'entreprise). Nous recherchons également des opérateurs d'avril à octobre).

Contact par mail à : contact@lacrobrancherie-fougeres.fr à partir de janvier 2023.

C'CREATION

Compte rendu assemblée générale

L'assemblée générale du 29 juin n'ayant pas pu être réalisée pour démission de la présidente GERAULT Brigitte et le quorum n'étant pas réuni, il a été décidé de reporter cette assemblée générale au 8 septembre 2022.

1) Election de la présidente de l'association

Une seule candidature pour la pérennité de l'association.

Présidente : FOUILLEUL Annie

Secrétaire : DANDIN Armelle

Trésorière : LEGUERINEL Pascale

Pour le tricot : ORIERE Huguette et GOSSELIN Hélène assurent l'accompagnement des tricoteuses.

Pour le cartonnage : FOUILLEUL Annie ainsi que Jacqueline et Séverine accompagneront les nouvelles et anciennes cartonneuses.

2) Bilan moral

Pour l'année 2021-2022 : 19 adhérentes, 10 au tricot et 9 au cartonnage.

Suite au forum des associations le 2 septembre, pour le tricot 17 personnes, pour le cartonnage 10 personnes. Plusieurs d'entre nous participent aux deux activités. Le nombre d'adhérentes pour le moment est de 18 personnes en tout.

3) Adhésion

L'adhésion est de 30 euros pour le tricot et le cartonnage, de même que pour le cartonnage seul en raison de la fourniture du matériel nécessaire.

Pour le tricot seul, l'adhésion est de 15 euros

4) Les séances

Pour le tricot, chacune apporte son ouvrage, pour les débutantes nous pouvons leur apprendre les techniques, la réalisation d'un tricot, etc....

Pour le cartonnage, les travaux en cours seront à terminer afin que toutes les participantes puissent commencer une nouvelle réalisation en même temps.



Le début des séances pour le cartonnage a lieu le 14 septembre à la salle des lutins, pour le tricot le 28 septembre.

Les horaires des séances sont de 20 heures à 22 heures. A la fin de chaque séance, nous nettoyons la salle et rangeons tables et chaises ensemble.

Un planning des séances sera établi et transmis à toutes les adhérentes.

Date à retenir et à noter dans vos agendas
le 14 juin 2023, assemblée générale et repas.

5) Proposition Couture

Des séances de couture ont été proposées par Annie en juin 2022, avec la réalisation d'un tapis "pieds au sec". Elle propose de réitérer ces séances dans l'année, avec la réalisation de sac à aiguilles à tricoter, d'un sac avec fond en simili-cuir, d'un sac à tarte. Les dates ne sont pas programmées pour le moment.

D'autres informations seront données dans l'année.

Vie Associative

La reprise des activités s'est faite progressivement après la pandémie.

Le 21 avril, un repas spécial présidé par Mr le Maire et animé par Thierry LEFEVRE pour les 30 ans du club a réuni 76 adhérents. A cette occasion, nous avons offert à Jean-Pierre LE BOURG une queue de billard pour son implication en tant que secrétaire ainsi qu'une plante à son épouse Christine. Les danseurs ont pu occuper la piste de danse après le repas et les amateurs de belote s'adonner à leur passe-temps favori.

Le 7 juin nous avons fait (46 personnes) une journée en Mayenne avec la visite guidée de Château-Gontier en petit train, suivie de l'embarcation pour un repas sur le bateau et passage de plusieurs écluses lors de la descente et remontée de la Mayenne. Nous avons bénéficié d'un temps exceptionnel, avec les explications et commentaires d'un guide passionné par sa ville et sa région.

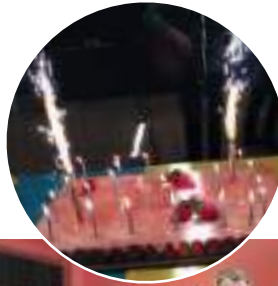
La journée s'est poursuivie par la visite d'une chocolaterie. Tout le monde était satisfait de cette journée et attend la prochaine sortie avec impatience.

Le 16 juin nous nous sommes retrouvés pour un après-midi Bowling où chacun a pu faire preuve d'adresse.

Le 3 juillet le club organisait le 1er bal autorisé après la Covid. Ce fut une reprise en douceur car les danseurs ne sont pas venus aussi nombreux qu'avant.

Il en a été de même pour le concours de belote **du 7 septembre** qui a vu la fréquentation diminuer de 25% environ.

Le club a également participé au repas de secteur organisé par Parigné **le 24 août** et a été représenté par 50 adhérents. Pour cette occasion nous avons créé une petite chorale.



PROCHAIN RENDEZ-VOUS IMPORTANT

Assemblée Générale et repas gastronomique

le jeudi 8 décembre 2022.

Toutes les personnes désirant rejoindre le club sont invitées à s'inscrire.

Renseignements

06 75 78 04 94

ou

email landeandl@gmail.com

En ce qui concerne les activités hebdomadaires, la pétanque réunit 15 à 20 personnes tous les mercredis après-midi sur le terrain de sport.

Vous pouvez toujours nous rejoindre, il suffit d'être adhérent au club. (15€ l'année).

Vie Associative

Septembre, c'est la reprise des activités du Comité des Fêtes et cela a démarré fort avec le succès de la «Marche Gourmande» du 11 septembre 2022.

140 marcheurs ont suivi les 10 km du parcours forestier jalonné de pauses gustatives sous un ciel clément. Une trentaine de bénévoles ont préparé, encadré la manifestation et cela a été une belle réussite. Nous remercions tous les bénévoles qui ont permis la réalisation de la «Marche Gourmande».

COMITÉ DES FÊTES
LANDÉAN



D'autres activités sont déjà programmées :

- Les décorations de Noël :

Cette année, crise de l'énergie oblige, les illuminations de Noël dans la commune seront très restreintes.

Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés et aux associations de Landéan pour, quand même, décorer sans utiliser les guirlandes électriques. L'idée est d'axer la décoration sur des sujets en bois (comme amorcé l'an passé).

Toutes autres propositions seront bien sûr les bienvenues.

Venez nous rejoindre (le temps que vous souhaitez) au local technique à côté de la mairie, les samedis 5, 19 et 26 novembre 2022 à partir de 9h pour des séances de bricolage et décoration.

Pour tous renseignements, contacter le Comité des Fêtes au 06 52 65 73 37

- Le vide grenier : dimanche 30 avril 2023

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour participer aux prochaines manifestations organisées par le Comité de Fêtes et ainsi contribuer à l'animation de Landéan.



Le 1^{er} mai dernier, le vide grenier, organisé par le Comité des Fêtes, a été une belle réussite après les deux années Covid.

Les participants comme les badauds et acheteurs étaient au rendez-vous sous le soleil et la bonne humeur.

Merci aux bénévoles.



L'école Notre-Dame de LANDEAN
a fait sa première rentrée à 3 classes :

- **PS/MS/GS avec Pauline PANASSIE** en tant qu'enseignante et Clara BREZEL en tant qu'ASEM. Elles remplacent respectivement Pauline GARNIER et Céline CHEMIN, actuellement en congé maternité. Elles reviendront au mois de janvier.
- **CP/CE1 avec Hélène GIRARD**
- **CE2/CM1/CM2 avec Cécile COUANON**

La présence de Thérèse et Brigitte est toujours à noter pour cette rentrée scolaire. L'AESH, Virginie, fait toujours partie de l'équipe également. Pendant le congé maternité de Pauline GARNIER, Hélène GIRARD prend la délégation de pouvoir. Vous pouvez vous adresser par mail eco35.notre-dame.landeau@enseignement-catholique.bzh ou par téléphone au 02.99.97.30.94.

Les élèves ont été accueillis dans une école toute propre grâce à une toute nouvelle équipe OGEC :

- LASSERRE Laurent, président
- COUSIN Sophie, trésorière
- JOSEPH Inès, secrétaire :
ogec.notredamelandeau@laposte.net

Nous les remercions vivement pour leur investissement tout au long de cet été !

Les élèves du CP au CM2 poursuivront leur apprentissage de natation à partir du vendredi 9 septembre jusqu'au 2 décembre.

Les classes auront, toutes, la chance de recevoir un auteur le vendredi 18 novembre dans le cadre du salon du livre.

Pour des inscriptions en cours d'année, cela est toujours possible, il suffit de prendre rendez-vous par mail ou par téléphone.

Nous souhaitons une agréable année scolaire à tous les élèves !

Calendrier des actions et animations 2022-2023 de l'APEL

Vente de goûters
(cookie, compote et boisson) le
vendredi de chaque vacance scolaire

Vente de Chrysanthèmes
en octobre en partenariat avec Ô
Jardins des Cousins de Landéan
Vente des grilles de dindes en fin
d'année

Vente de pizzas
le vendredi 24 mars 2023

Vente de produits du terroir
le vendredi 26 mai 2023

Kermesse de fin d'année scolaire
(date non définie à ce jour)

L'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre de l'école Notre-Dame de Landéan : APEL

Comme les enfants, l'équipe de l'APEL a fait sa rentrée le jeudi 1^{er} septembre en accueillant les parents de l'école autour d'un pot de rentrée.

Le bilan de l'année 2021-2022 présenté lors de l'Assemblée générale le 26 septembre dernier est positif puisque les différentes actions proposées au cours de l'année ont permis de récolter des fonds pour financer en partie le spectacle de Noël, le projet cirque et les sorties.

Un bureau qui se renouvelle...

L'équipe tient à remercier Frédérique COUANON, Sophie NOURRY et Doriane DUPONT pour leur implication au sein de l'APEL ces dernières années et nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux compagnons d'aventure.

C'est donc une nouvelle équipe de parents d'élèves motivés qui va proposer des actions tout au long de l'année scolaire afin de soutenir et financer les projets pédagogiques de l'équipe enseignante.

Nous tenons à remercier les parents qui participent aux actions tout au long de l'année, que ce soit pour la réalisation de gâteaux ou crêpes, la participation aux différentes ventes ou le bénévolat pour la kermesse.

L'implication de tous est primordiale pour la vie de l'école.

Nous souhaitons une très belle année scolaire à tous les enfants !

L'équipe de l'APEL

De gauche à droite :

En bas : Mickaël LATOUCHE,
Charlène RUBIN, David THOMAS

En haut : Kévin TROCHERIE (*trésorier*),
Typhaine TROCHERIE (*secrétaire*),
Sabine MWEMPIRA DONDYAS,
Aurélien FONDRILLON (*présidente*),
Stéphanie COUPEL



Vie Associative

Après 2 saisons interrompues par la COVID 19, nous sommes allés à terme de cette saison 2021-2022.

Sur le plan sportif, les seniors A finissent 4^{ème} de leur groupe en D2 et les Seniors B terminent 5^{ème} en D3.



Au niveau du GJ Roc et Forêt, les résultats ont été corrects.

A noter que les U11A ont fait une très belle saison. Ils ont eu la chance d'aller jouer sur le terrain de la Piverdière au Stade Rennais.

Le 30 Avril dernier, nous avons fêté les 30 ans du club, reportés depuis 2 années. Ce fut un beau moment de retrouvailles dans une super ambiance assurée par le groupe Génération.

2 bénévoles du club ont eu le privilège d'aller visiter Clairefontaine organisé par le District d'Ille et Vilaine. Ce fut un moment mémorable.



Pour cette saison, nous avons inscrit au sein du Groupement des Jeunes Roc et Forêt, 1 équipe U7, 2 équipes U9, 3 équipes U11, 3 équipes U13, 1 équipe U15, 1 équipe U17.

Chez les Seniors, l'équipe A évolue en D2 et joue le samedi soir à 18h30 sur le terrain de Parigné pour les matchs à domicile et l'équipe B, évolue en D3 et joue le dimanche après-midi.

Suite à l'Assemblée générale du mois de juin dernier, il n'y a pas eu de changement au sein du bureau.

Présidente	: MALLE Sabrina
Vice-président	: NOBLET Valentin
Trésorier	: COUDRAY Louis
Trésorier adjoint	: LEMOINE Fabrice
Secrétaire	: BOYER Régis
Secrétaire adjoint	: LEMOINE Gabriel



Si vous aimez le football et que vous avez un peu de temps à nous consacrer, n'hésitez pas à prendre contact avec les dirigeants.

Le Bureau

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter ent.parnelandean@gmail.com

L'équipe B a reçu de nouvelles tenues offertes par le Bar des Sports de Landéan représenté par Sébastien PELÉ et Vivéco à Landéan représenté par Thierry HOUCKE.



LAND RUNNING

Quelques courses ont eu lieu en cours d'année 2022 avec des participants sur différentes courses.

Il y a eu des adhérentes qui ont fait le Marathon de Paris en avril, d'autres le trail de Font-Romeu dans les Pyrénées en juin, le semi-marathon de Cancale/Saint-Malo fin août, le Trail nocturne de Fougères le 17 septembre.

Bravo à tous pour vos performances.

Il y a eu l'assemblée générale de l'association le 10 juin 2022.

Le Président Stéphane LAHOGUE a souhaité cesser sa place.

C'est Alexandre BESNARD qui a pris la suite.

Bonne prise de fonction à Alexandre.

Nous rappelons les entraînements au départ du terrain de foot de Landéan :

- le dimanche matin à 10h
- le lundi matin à 8h45
- le mardi à 19h00

Pour cet entraînement, il sera prochainement fait sur Fougères.



Pour ceux qui ne sont pas inscrits et qui le souhaitent, vous pouvez contacter :

Alexandre BESNARD 06 79 26 41 69
kathy.hermenier@orange.fr *Président*

David BEAUDRON 06 98 06 31 43
dacobea@hotmail.fr *Trésorier*

Marielle FOUBERT 06 78 72 36 62
marielle.foubert@orange.fr *Secrétaire*

Ping-pong



L'association « le Tennis de table de Landéan » est une activité sportive qui peut-être pratiquée dans un esprit de loisirs.

Cette pratique de la petite balle est ouverte à tous du débutant au confirmé.

On vous accueillera à la salle des sports sur les créneaux suivants :

- Mardi de 20h à 22h
- Vendredi de 18h à 22h

Au plaisir de vous rencontrer autour de la table avec une raquette à la main.



LES POTES EN SCÈNE, nous revoilà !!!

Après 2 ans d'absence, nous avons repris, au printemps, les répétitions d'une nouvelle pièce de théâtre. Toute l'équipe des potes en scène, jeunes et adultes, travaille ardemment afin d'être prêt en fin d'année.

Voici les dates des représentations :

- × samedis 19 & 26 novembre et le 3 décembre 2022
- × dimanches 20 & 27 novembre 2022
- × vendredi 2 décembre 2022

*Nous vous attendons nombreux.
Les potes en scène*



ASSOCIATION DES CHASSEURS DE LA FORET DE FOUGERES CALENDRIER 2022-2023

	GROS GIBIER 20 Journées de Chasse	Groupe 1 et 2	PETIT GIBIER
OCTOBRE	Lundi 24 (pas d'invitation) Lundi 31 (pas d'invitation)	1 et 2 1 et 2	Jeudi 27
NOVEMBRE	Lundi 07 Lundi 14 Lundi 21 Lundi 28	1 2 1 2	Jeudi 03 Jeudi 10 Jeudi 17 Jeudi 24
DECEMBRE	Lundi 05 Lundi 12 Lundi 19 Lundi 26	1 2 1 2	Jeudi 01 Jeudi 08 Jeudi 15 Jeudi 22 Jeudi 29
JANVIER	Lundi 02 Lundi 09 Lundi 16 Lundi 23 Lundi 30	1 2 1 2 1	Jeudi 05 Jeudi 12 Jeudi 19 Jeudi 26
FEVRIER	Lundi 06 Lundi 13 Lundi 20 Jeudi 23 Lundi 27	2 1 2 1 2	Jeudi 02 Jeudi 09 Jeudi 16

ASSOCIATION DES CHASSEURS



Les 3P ÉVÈNEMENTS

C'est sous un soleil magnifique que nous avons organisé notre concours de palets, le 23 juillet :
22 participants en individuel le matin
et 29 équipes l'après-midi.

Merci à tous nos bénévoles pour le bon déroulement de cette journée, merci aussi à Guy BESNARD pour l'animation et les classements.

Nos prochaines organisations :

■ Vide grenier le **dimanche 9 octobre** et nous espérons pouvoir organiser le réveillon de la St Sylvestre cette année après deux ans d'absence.

■ **Dimanche 19 février 2023**, nous organisons des épreuves cyclistes qui emprunteront les routes (voir plan ci joint).

Par arrêté municipal et départemental, la circulation devra se faire dans le sens de la course, entre 13h et 18h.



Nous vous demandons également de veiller à ne pas laisser d'animaux en divagation aux abords du circuit, pour la sécurité des coureurs.
Merci

Bonnes fêtes de fin d'année
Les 3P ÉVÈNEMENTS

Nous vous remercions à l'avance de bien vouloir respecter les consignes des bénévoles signalés sur le circuit.





CONTACT ET HORAIRES

Médiathèque de Landéan « La Licorne »,
1 bis rue Thomas Latouche - 35133 Landéan
02.99.97.35.77



bibliolandeau@fougères-agglo.bzh
Instagram et Facebook : mediatheque_de_landean

Sur la photo de gauche à droite :

Huguette ORIERE
Denise FERREIRA,
Marie-Françoise ORY
Sylviane COURTOUX,
Viviane FOUQUET
Soizick PERRUEZ
Hélène GOSSELIN

Absentes sur la photo :

Suzanne BOSSARD
Monique SAULNIER
Margaret CLOSSAIS

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Mercredi : 10h 12h / 16h 18h
Samedi : 10h 12h

Dans le cadre de
« Avez-vous un talent ? »
les bénévoles, Huguette et Hélène,
vont animer des ateliers
« Tricot » à la médiathèque,
les mercredis 12 et 26 octobre,
9 novembre et 14 décembre 2022
de 14h à 18h.

Modalités d'inscription et de prêt :

Inscription gratuite pour tous résidents hors commune ou communauté d'agglomération : enfants, ados, adultes, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Une carte d'emprunt est valable dans toutes les médiathèques du réseau de Fougères Agglomération.

Pour consulter votre compte, vos prêts, vos retards éventuels et vos réservations :
mediatheques.fougères-agglo.bzh

Prêt de 20 documents par carte pour un mois. Possibilité de réservation de livres de la Médiathèque Départementale pour les demandes spécifiques.

La médiathèque sera exceptionnellement ouverte au public pour les prêts et retours de documents sur ces plages horaires.

Ces ateliers sont ouverts à tous à partir de 6 ans jusqu'à l'âge adulte, débutants ou confirmés.

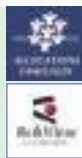
C'est gratuit. Sans inscription, mais les bénévoles se gardent le droit de limiter le nombre de participants si besoin.

Pour décorer et embellir la médiathèque, les usagers, qui le souhaitent, sont appelés à apporter une ou plusieurs petites plantes dans un pot avec une soucoupe. Plantes qui supportent d'être à l'intérieur. Plantes qu'on arrosera le mercredi matin. Plantes aux branches tombantes, plantes succulentes ou autres.

Merci d'avance ! A déposer sur les rebords de fenêtres et tables.

J'adresse un remerciement chaleureux à chaque bénévole de l'équipe.

A très bientôt à tous, usagers actuels et futurs de la médiathèque !



OFFICE CANTONAL D'ANIMATION SPORTIVES FOUGÈRES NORD

Fin Août 2021, Benjamin HELBERT, éducateur sportif, ayant décidé de quitter ses fonctions après 9 années de service, l'OCAS (Office Cantonal d'Animations Sportives) a recruté un nouvel éducateur.

Celui-ci a pris ses fonctions le 11 octobre 2021. Julien GALLOYER, âgé de 22 ans est originaire de Saint-Brice-en-Coglès.

Pendant les temps scolaires, il intervient comme éducateur à la demande des associations du canton (football, gym, tennis et badminton...), suivant un planning établi chaque année en utilisant les infrastructures mises à sa disposition. Il gère aussi l'école multi-sports (service mis en place par l'OCAS qui propose aux CP-CE1 des 9 communes la découverte de nouveaux sports en dehors des

temps scolaires).

Décembre 2021, il commença une formation BAFD (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Directeur) afin d'assurer la pérennité de l'ALSH de l'OCAS (ouvert aux 7-15 ans) pendant les vacances scolaires.

Julien a obtenu son diplôme (le BPJEPS APT : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport mention Activités Pour Tous). Auparavant, il avait réalisé une préqualification aux Métiers du Sport.

Il a commencé à entraîner des jeunes dès l'âge de 14 ans, tout d'abord au sein de son club de foot depuis 8 ans et entame sa 9^{ème} année de bénévolat en s'occupant des U14 du GJ Bocage Fougérais.

L'ALSH sera ouvert pendant les vacances de Pâques.

Le planning et le dossier d'inscription seront consultables sur le site internet de l'OCAS

(<http://www.ocas-fougèresnord.fr/>) ainsi que dans les différentes mairies du canton.

Vie Associative

Le RIPAME rouvre ses permanences physiques et téléphoniques après le congé maternité de Carole ASCOET, la responsable du relais.

Vous êtes futur parent ou jeune parent, vous cherchez un mode de garde, vous avez des questions sur l'emploi de votre assistant maternel ?

Vous êtes assistant maternel ou vous souhaitez le devenir et vous avez des questions ? Nous sommes là pour vous !

**Vous pouvez nous contacter
au 02.3.51.13.71 ou 06.48.70.30.49
ou par mail à ripamede7lieux@gmail.com**

Ty Michous

Suite au déménagement d'Agnès LE MOUILLOUR, les Ty Michous ont une nouvelle animatrice : Julie JARRELL.

Elle accueille les enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leur assistant maternel ou un membre de leur famille un vendredi sur 2 de 9h30 à 11h30.

Les ateliers d'éveil sont des espaces de socialisation et d'éveil par le biais de différentes animations telles que la motricité, la peinture, le transvasement...

Voici les prochaines animations à venir :

- vendredi 14 octobre
- vendredi 18 novembre
- vendredi 2 décembre
- vendredi 16 décembre

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le RIPAME



Merci à Agnès Le Mouillour, après 10 années passées au Ripame des 7L ... Animatrice aux Ty Michous à Landéan, entre autres activités, Agnès a accompagné de nombreux petits Landéannais(es).

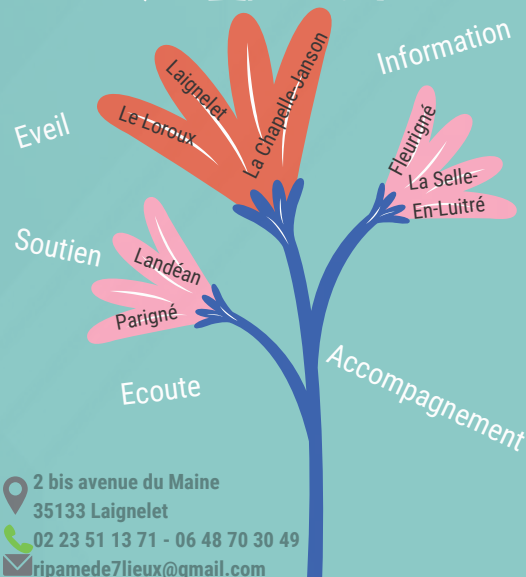
Bonne chance pour ta nouvelle et future activité.
Merci pour Les Ty Michous

Patrice MARIE, adjoint à l'enfance

PLANNING ATELIER EVEIL « Les Ty-Michous » Septembre-Octobre-Novembre-Décembre

16 septembre 2022	9h00-12h00 sur place	Horaires Espace jeu de 9h30-11h30	Motricité
30 septembre 2022	9h00-12h00 sur place	Horaires Espace jeu de 9h30-11h30	Activité de la fête des grand-pères
14 octobre 2022	9h00-12h00 sur place	Horaires Espace jeu de 9h30-11h30	Gym et Comptine
18 novembre 2022	9h00-12h00 sur place	Horaires Espace jeu de 9h30-11h30	Bac de transvasement
2 décembre 2022	9h00-12h00 sur place	Horaires Espace jeu de 9h30-11h30	Jeux de Balles
16 décembre 2022	9h00-12h00 sur place	Horaires Espace jeu de 9h30-11h30	Décoration de lutins de Noël avec gommettes

RIPAME DE 7 LIEUX



2 bis avenue du Maine
35133 Laignelet
02 23 51 13 71 - 06 48 70 30 49
ripamede7lieux@gmail.com

N'hésitez pas à consulter les «Faires aux questions» des sites suivants :
assistantsmaternels35.fr
pajemploi.urssaf.fr
<https://particulier-employeur.fr/>

Voici quelques contacts utiles :

- Pour une recherche d'un assistant maternel agréé: www.assistantsmaternels35.fr
- Questions sur l'agrément, la sécurité : Mission Agrément du Pays Malouin et de Fougères au 02.99.02.45.43 ou par mail: missionagrémentcombouurg@ille-et-vilaine.fr
- Questions sur la déclaration des salaires et les cotisations sociales : Pajemploi au 08.20.00.72.53 ou sur le site Internet : www.pajemploi.urssaf.fr ou par mail à l'adresse mail mentionnée sur votre courrier d'immatriculation.
- Question sur le Droit du Travail (contrat) : DREETS 0806.000.126
- Questions sur les droits Caf : au 3230 ou sur le site Internet : www.caf.fr
- Questions sur une absence du salarié pour maladie : CPAM au 3646 ou sur www.ameli.fr, formulaire de déclaration d'arrêt maladie lié au COVID-19 <https://declare.ameli.fr>

<https://www.facebook.com/Ripame-de-7-lieux-361776624832469>

Coté effectifs, la saison Tennis 2021/2022 a été très satisfaisante. Nous avons eu un bon nombre d'inscriptions et nos cours du jeudi assurés par Josselin NEVEU, brevet d'état, ont fait le plein. Nous avons pu les compléter par l'intervention de Julien GALLOYER, animateur de l'OCAS.

Les championnats masculins et féminins ont été des réussites, les hommes ont frôlé la montée et nous sommes très optimistes pour cette nouvelle saison.

Nous avons eu deux soirées d'inscriptions début septembre. Le maintien de nos effectifs nous permet de repartir sur les mêmes bases.

Les cours enfants et adultes ont toujours lieu le jeudi, sur 5 cours de 17h à 22h, et entraînements libres sur Landéan et Laignelet.

Il est toujours possible de prendre une licence et pour les cours nous proposons 3 séances gratuites.

Le tennis est un sport accessible à tous, des plus jeunes aux adultes (de 7 à 74 ans pour la dernière saison) et se pratique dans la convivialité.

INFOS :

Pour renflouer nos caisses, nous avons organisé un concours de palets le samedi 1 octobre à Laignelet.

Pour la nouvelle saison, nous allons proposer des équipements avec notre logo (tee-shirts, shorts, joggings, sacs...), avec un large choix .

**Assemblée générale
le vendredi 21 octobre 2022**



Sporting Club de Landéan

Le SCL a organisé le vendredi 2 septembre la soirée inscriptions aux associations culturelles et sportives : le SCL remercie toutes les associations présentes et leur souhaite une bonne reprise de leurs activités ainsi qu'à leurs membres.



Marché irlandais :

Comme chaque année, à l'occasion de la Saint Patrick, s'est déroulé le « marché irlandais » avec ambiance PUB. Contrairement aux années précédentes et en raison des règles sanitaires dictées par l'épidémie de COVID, nous n'avons pas proposé de repas.

Cependant, ayant mis à disposition une « scène ouverte », c'est avec satisfaction que nous avons accueilli de nombreux musiciens en solo ou en groupe qui ont assuré l'animation musicale de 10h à 18h. Qu'ils en soient remerciés.

Nous adressons toute notre reconnaissance et nos remerciements aux nombreuses personnes, et tout spécialement aux landéannais, qui nous ont fait l'honneur de leur présence et de leur participation active en faisant des achats.

Échanges et partenariat avec l'école Notre-Dame de Louvigné du désert :

Après la demande de Christophe COMMUNIER, directeur, le comité de jumelage a accompagné l'école Notre-Dame de Louvigné du désert dans l'organisation de la Saint-Patrick, notamment par l'apprentissage de la danse.

Puis en juin, dans le cadre de l'Europe, nous sommes allés présenter le jumelage « Landéan-Balrothery », accompagnés des comités de Saint-Germain-en-Coglès et de Lécousse.

Ch'mineries

Le 17 septembre a eu lieu une « marche contée » et accompagnée de musiciens en partenariat avec la Granjagoul et dans le cadre des « Journées patrimoine ».



Dates à réserver :

➔ Danse bretonne (désormais le mercredi à 20h15)

28/09	26/10	23/11
14/12	25/01	22/02
22/03	19/04	24/05

➔ Soirées cinéma

17/10 - Lécousse
14/11 - St Germain en C
12/12 - Louvigné
23/01 - Parigné
13/02 - Fougères
20/03 - Landéan
17/04 - Laignelet
15/05 - Luitré/Dompierre
12/06 - Parc

➔ Marché irlandais 2023

19 Mars 2023



S.C.L. - Section Gymnastique et Yoga du rire

La saison 2022-2023 est lancée pour les séances de gymnastique et de yoga du rire qui ont repris à la Salle Mélusine de Landéan.

Voici les cours



➔ Gym

Lundi de 20h00 à 21h00 avec Mauricette
Mercredi de 18h00 à 19h00 avec Julien ou Christelle

➔ Yoga du rire

Mardi (1^{er} et le 3^{ème} mardi du mois) de 20h00 à 21h00 avec Karen

Des séances virtuelles pourront être proposées.

Les inscriptions sont toujours possibles. Le prix de la cotisation reste fixé à 70 €.



Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter

Alain JOURDAN au 06.83.06.49.31
ou Christelle HARDY au 02.99.97.31.67
(heures des repas).

C'est avec un certain soulagement que Maurice BARON, président a accueilli les membres de l'UNC de Landéan après ces années où le COVID a « muselé » l'activité et la vie associative. Le virus, moins présent et moins agressif depuis quelque temps, va ainsi permettre, progressivement, la reprise de la vie sociale qui animait notre communauté avant 2020.

M. le président a demandé un moment de recueillement en souvenir des personnes décédées en 2021 : Monique VALLEE en juin, Jean ROIZIL en juillet, Thérèse BRAULT en août, et Jean BELLOIR en décembre.

Après la présentation de trois nouveaux membres « associés », Max BURON, Franck ESNAULT et Bastien GARDRAT. Il a fait un rapide compte-rendu du carrefour d'arrondissement qui s'est tenu à Le Ferré le 26 février 2022. A cette occasion, a été signalé le départ de 515 adhérents (décès et non renouvellements) sur un total de 1880 sur le plan départemental.

Le rapport financier 2021 de l'UNC Landéan fait état d'un déficit de 316,65 €. Ce résultat négatif est dû au choix de ne pas demander de cotisation additionnelle pour 2021 au titre de l'association de Landéan et à l'absence des animations habituelles occasionnée par la pandémie du COVID.



Election du tiers sortant :

Maurice BARON, Jean-Pierre FAUVEAU, Yvon HARDY, François LETOURNEUR, Joseph PELE et Michel DIMON ont été réélus.

Élection du Bureau : 25 mars 2022

Maurice BARON a fait part de sa décision de ne pas être candidat au poste de président de l'association.

Ont donc été élus :

Président : Jean-Claude LEMARIE

Vice-présidents :
André BOIVENT et Stéphane JEULAND

Trésorier : Michel SIMON

Trésorier-adjoint : Joseph PELE

Secrétaire : Jean VALLEE

Secrétaire-adjoint : Loïc BOURGES

Porte-drapeaux :
Jean-Pierre FAUVEAU
et Bernard CHOPIN

Dates à retenir pour 2022

11 novembre :
Cérémonie patriotique

3 décembre :
Cérémonie cantonale
à Landéan pour le 60^{ème}
anniversaire des conflits
Algérie, Tunisie, Maroc.



8 mai 2022

Après 2020 et 2021 où le COVID avait contraint à des célébrations en très petit comité, les cérémonies du 8 mai 2022 ont pu se dérouler en présence du Maire, des membres du conseil municipal, de l'UNC et des Landéannais.

Le Maire a, tout d'abord, lu le message de la Ministre déléguée auprès de la ministre des armées. Le Président de l'UNC Landéan a ensuite donné lecture du message de l'UNC. En hommage aux landéannais morts pour la défense de leur pays, F. ESNAULT a alors déposé une gerbe de fleurs au pied du monument aux morts.

A l'invitation de Jean-Claude LEMARIE, président, Maurice BARON, président jusqu'en février 2022, a remis l'insigne du soldat de France à Bastien GRADRAT. Celui-ci, au cours des 11 années d'engagement au sein de l'armée française, a participé à diverses opérations extérieures.

Le Maire ainsi que Le président ont remercié Maurice BARON pour ses années d'engagement au sein de l'association, pendant lesquelles il a su convaincre nombre de landéannais à adhérer à l'U.N.C. comme soldats de France. Jean-Claude LEMARIE a mis en exergue le rôle de « passeurs de mémoire » des anciens combattants d'Algérie.

Les personnes présentes ont ensuite rejoint la salle des Lutins pour partager un moment de convivialité.

La boîte à livres

est un projet de l'ALSH Laignelet-Landéan-Le Loroux, afin de mettre à disposition des livres pour les enfants et favoriser ainsi l'accès à la lecture.

Cette boîte a été fabriquée par des bénévoles et peinte par les enfants lors de leur journée à l'ALSH.

Depuis son installation, sous le préau de la mairie, cette boîte a évolué. Une étagère a été rajoutée et d'autres lectures sont venues compléter les livres pour enfants initiaux.

On y trouve des livres de thèmes différents, documentaires animaliers ainsi que des romans, des BD et toujours des livres pour enfants.

Elle est à la disposition de la population et doit évoluer de part les ouvrages qui y sont laissés, en fonction de son utilisation.

Le fonctionnement de la boîte à livres est simple, toute personne peut prendre un livre pour le garder et ou en déposer d'autres.

Toute personne désireuse d'alimenter la boîte à livres doit déposer les livres dans cette même boîte.



SEMAINIER POUR L'OCCUPATION DE LA SALLE DE SPORT

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
9h						CHAMPIONNAT TENNIS ou MANIFESTATION COMMUNALE	CHAMPIONNAT TENNIS ou MANIFESTATION COMMUNALE
10h				Département HANDICAP			
11h							
12h							
13h							
14h							
15h		ÉCOLE		Département HANDICAP	ÉCOLE		
16h			entraînement				
17h		Entraînement TENNIS	FOOT jeunes pluie		OCAS		
18h	Entraînement TENNIS	entraînement	Entraînement TENNIS	Cours TENNIS	PING PONG		
19h		FOOT séniors					
20h		PING PONG					
21h							
22h							
23h						VOIR LES PLANNINGS	

Veuillez respecter les horaires pour une bonne coordination entre tous. Bon sport !

Les manifestations extérieures sont prioritaires sur les activités sportives quotidiennes.

Pendant la période hivernale et pluvieuse, le foot pourra occuper la salle le mercredi + les vacances scolaires de 20h à 22h

Concert

Le samedi 26 mars, un concert a eu lieu à la salle Mélusine pour une rencontre des harmonies de Fougères, de Louvigné du Désert et de Avranches.

Les 150 jeunes musiciens ont joué devant les familles, les amis et aussi des personnes appréciant la musique.

C'est Fougères Agglo qui organisait cette manifestation.



Infos diverses

La MAM et la salle des Associations Jules Ferry sont sur la dernière ligne droite. Les différentes entreprises ont globalement bien respecté les temps d'élaboration des travaux.

Il reste encore quelques petits travaux pour être disponibles et utilisables en tout début d'année 2023 pour la MAM et novembre 2022 pour la salle J.Ferry.



Salle des Associations Jules Ferry



ACCUEIL DES UKRAINIENS



Mardi 6 septembre, s'est déroulée à la mairie un accueil des Ukrainiens : Karima, une jeune mère, et son fils Samuel âgé de 3 ans, ainsi que ses beaux-parents, Valentina et Viktor. Ces derniers vont occuper le T2 du premier étage au-dessus de la mairie quant à Karima et Samuel, ils occuperont le T2 au deuxième. Avant la guerre, le couple habitait Kherson et Karima vivait avec son fils à Odessa.

Les logements vacants du CCAS (Centre communal d'action sociale) ont été meublés grâce à différents dons et préparés par des bénévoles, merci à toutes et tous.

Arrivés en France en mai, les quatre Ukrainiens étaient logés provisoirement à Chênedet avant que la préfecture et l'association Coallia choisissent Landéan pour sa proximité avec Fougères et ses services.

La commune de Landéan en solidarité avec le peuple Ukrainien est heureuse d'accueillir ces deux familles. La mère de famille, employée dans une entreprise de téléphonie ukrainienne pour la France, parle le français et fait la traduction pour ses beaux-parents.

Samuel a fait sa rentrée à l'école maternelle de Landéan.



Wanted

Jeunes retraités, plein de vitalité...

Venez nous rejoindre pour participer à quelques journées festives à des actions aux services des autres :

- Journée promenade de « Nettoyons la nature »,
- Participation à de petits ateliers pour travaux d'intérêt commun,
- Aide aux personnes isolées ; discuter, jouer aux cartes, livraison des courses...
- Et bien d'autres idées...

**Si cela vous intéresse,
contactez Roger RALLIER au 06.30.33.37.68**

Vente

Les anciennes tables, qui servaient auparavant de podium à la salle Mélusine, font l'objet d'une vente exceptionnelle au prix de 50€ l'unité.



**Si vous êtes intéressé,
merci de vous adresser
à la mairie
au 02 99 97 35 26
ou par mail
à mairie.landéan@orange.fr**

Une réunion d'informations sur les maladies intestinales

Au printemps 2022, Christelle HARDY : élue MSA de Landéan, Christèle GUERIN : animatrice des réseaux MSA et les élus MSA du secteur ont préparé la réunion d'information et d'échanges sur le thème « L'intestin, organe souvent mal-aimé est pourtant essentiel à notre santé et notre bien-être », en partenariat avec le centre hospitalier de Fougères.

De nombreuses personnes de Landéan et des alentours ont été au rendez-vous. La soirée a été très enrichissante avec beaucoup de questionnement et bien sûr des réponses du personnel de santé comme le Dr Marion CHAMBAZ, gastro-entérologue au CHU de Rennes, et le Dr Eric LE BALC'H, gastro-entérologue au CH de Fougères et au CHU de Rennes.



2022

Maisons :

- 1 Niveau René
- 2 Coquemont Magloire
- 3 Moutel Daniel
- 4 Roizil Jean-Claude
- 5 Hardy Yvon

Anciennes Fermes :

- 1 Merienne Louis-Gérard
- 2 Viel Franck
- 3 Coupe Henriette
- 4 Hardy Marthe
- 5 Chalopin Clémentine

Fermes :

- 1 Royer André
- 2 Piron Michaël
- 3 Roizil Mickaël



Le troc aux plantes a attiré de très nombreux amateurs

Le deuxième troc aux plantes a connu une belle fréquentation dès l'ouverture, samedi matin.

Bien installées sur la place de la Longue-Noé, près de la salle Mélusine, Christine GARDAN et Sylvie POULLET, les organisatrices, étaient attendues dès l'ouverture.

Les participants ont amené des graines de radis noir, de pavot, de lupin, de potiron et potimarron, de l'oseille, sans oublier les citrouilles, courgettes, plants de tomates, des mûriers, des haricots à semer, des herbes aromatiques et des crocos mia, fleurs moins connues... L'ambiance a été conviviale et le soleil a été au rendez-vous ».

Certaines personnes sont venues découvrir le fonctionnement du troc et ont promis d'être présentes l'année prochaine. D'autres ont amené des plants et des graines sans rien échanger, et à l'inverse, des visiteurs venus les mains vides sont repartis avec les plants qui leur plaisaient. Cinquante personnes étaient passées avant midi. .



Le succès de cette édition pousse les organisatrices à annoncer un troisième troc aux plantes le 15 avril 2023.

Nouveau conseil des jeunes (CMJ)

Après ces 2 années ou la COVID-19, nous a rendu la vie bien compliquée :

La commission « jeunesse » du conseil municipal travaille actuellement sur la mise en place d'un conseil des jeunes de Landéan.

Ce nouveau conseil des jeunes (CMJ) sera composé de 12 membres ayant une tranche d'âge : des cours primaires «CM» (9/10 ans) jusqu'au niveau collège « 3ème » (15 ans) environ.

Les jeunes de Landéan seront sollicités pour reformer un CMJ, s'ils le souhaitent. Ils pourront apprendre le fonctionnement de la démocratie, soumettre leurs idées, les défendre, les voter, connaître la vie locale, proposer des actions d'intérêts généraux. Toutes ces idées pourront être étudiées et réalisées par la collectivité dans le cadre de son budget et de son orientation.

Nous serons heureux d'intégrer nos jeunes à la vie municipale de la commune.

P.S : Les jeunes qui veulent participer au CMJ sans avoir reçu de convocation peuvent se présenter à la mairie pour une préinscription, sous réserve.

Les membres de la commission « jeunesse ».

Changement de propriétaire :

Depuis le 1^{er} juin 2022, Serge DANDIN (menuisier) a pris sa retraite, bien méritée. Jérémy FOUCHER est son successeur.

Tél : 06.77.14.86.29

ERRATUM sur les photos d'autrefois

Philippe EON souhaite faire une modification concernant sa réponse des «Photos d'autrefois», concernant le numéro 16, il a indiqué que l'enfant sur la photo était Jean Pierre L'HERMELIN, il s'agit de son petit frère Yvon L'HERMELIN.

Ruisseau du Hallay :

Depuis 2011, la commune de Landéan a été autorisée dans le cadre de la lutte contre les inondations, à dévier le ruisseau du Hallay par le jardin du presbytère (Travaux réalisés en 2012).

En juin 2020, l'OFB (Office Français de la Biodiversité) a constaté que les travaux n'étaient toujours pas réalisés. La commune a une mise en demeure de les faire au plus tôt. Par mesure de compensation, la DTTM a imposé à la commune de débuser le ruisseau traversant le place de la Longue Noé sur une longueur de 45m, courant octobre et ce jusqu'au 15 novembre.

Départ de Bastien GARDRAT

L'employé communal, Bastien a quitté la collectivité le 31 août 2022. Il a retrouvé du travail dans un autre domaine.

Si vous connaissez quelqu'un à la recherche d'un emploi d'agent d'entretien des espaces verts (F/H), la mairie de Landéan propose un contrat en CDI.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie au 02.99.97.35.26.

Sécurité au quotidien des juniors : ayez les bons réflexes !

Un guide pratique à destination des parents, des grands-parents et/ou des encadrants des juniors de moins de 15 ans. Pour avoir les bons réflexes lors des achats ou des prestations effectuées pour ce public



Quand on est jeune parent, grand-parent ou encadrant, de nombreux thèmes nécessitent une vigilance particulière : puériculture, jeux, jouets, aires de jeux... mais aussi prestations de garde en accueil collectif ou par une assistante maternelle, vacances adaptées et organisées, assurances scolaires, soutien aux devoirs... .

C'est pourquoi, la Mce (Maison de la consommation et de l'environnement) et la Dreets Bretagne (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) ont édité un guide pratique grand public « Réflexes juniors : sécurité, c'est bien joué » pour communiquer sur 4 grands thèmes de la vie quotidienne des juniors (de moins de 15 ans) :

- Au quotidien (service à la personne, assistant.e maternel.le agréé.e, qualité de l'air intérieur, télévision, jeux vidéo)
- A la maison (puériculture, jeux et jouets, sécurité domestique)
- A l'école (assurance scolaire, restauration scolaire, soutien scolaire et enfant en situation de handicap)
- En extérieur (aires de jeux, mobilité et protection, clubs vacances).

Ce guide permet de demeurer attentif lors de ses actes d'achats ou lors de prestations effectuées pour ce public spécifique.

Il est disponible gratuitement pour le grand public à l'accueil de la Mce pendant les heures d'ouverture. Pour les professionnels, une commande en nombre peut également être faite auprès du centre de ressources et de documentation (le livret est gratuit ; seule une participation aux frais d'envoi est demandée).

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement
CTRC Bretagne, - 48 Bd Magenta
35000 Rennes - 02 99 30 35 50
info@mce-info.org - www.mce-info.org

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

À l'initiative du Centre Communal d'Action Social (CCAS), le dispositif « Argent de Poche » consiste à proposer aux jeunes domiciliés sur la commune, âgés de 16 à 17 ans, la réalisation de petites missions sur la commune de Landéan.

Une mission de 3 heures de travail avec ½ heure de pause obligatoire.

La rémunération est forfaitaire et fixée à 15€ par mission, et versée en espèces. Le nombre des missions est limitée à 20 jeunes et par an.

Les missions qui seront confiées aux jeunes, sans possibilité de choix, seront encadrées.

Les objectifs de ce dispositif :

- Impliquer les jeunes dans l'amélioration du cadre de vie et favoriser une appropriation positive de l'espace public
- Valoriser l'action des jeunes
- Sensibiliser les jeunes au monde du travail
- Valoriser cette action dans un futur CV
- Occuper les jeunes durant les vacances et ainsi participer la lutte à la lutte contre l'inactivité
- Soutenir un dialogue avec les jeunes et une reconnaissance mutuelle



L'opération « Argent de Poche » aura lieu pendant les vacances de printemps. Les dossiers d'inscriptions seront à retirer aux heures d'ouvertures de la mairie.



OPÉRATION

Cap sur les communes :

Le centre social L'Oasis vient à la rencontre des habitants de Landéan.

Dans le cadre de l'opération « Cap sur les communes », l'équipe d'animation accompagnée de bénévoles du centre social L'Oasis basé à Louvigné du Désert sont venus à la rencontre des habitants le vendredi 22 juillet pour une demi-journée d'animations gratuites.

L'objectif de ces temps de rencontre :

- Aller à la rencontre des habitants sur leur lieu de vie,
- Proposer des animations pour tous : petits et grands !
- Favoriser le lien social,
- Faire connaître le centre social et ses actions,

Ainsi, une vingtaine de personnes se sont retrouvées sur le terrain de foot pour :

- - Jouer au palet et à la pétanque,
- - Boire un petit café,
- - Echanger

Géraldine ROSSIGNOL

ASSOCIATION	RESPONSABLE	MAIL	TÉLÉPHONE
ALSH	JARELL Julie	al.laignelet@famillesrurales.org	
Anciens Combattants	LEMARIE Jean-Claude		02 99 97 37 35
APEL	FONDRILLON Aurélie	apel.landéan@gmail.com	
Association Chasse	PELE Jean-Luc		02 99 97 23 31
C. Créations	FOUILLEUL Annie	annie.fouilleul@orange.fr	06 85 73 11 53
Club des Loisirs	DELAUNAY Jean	jddelaunay@orange.fr	02 99 97 21 32
Comité de Jumelage	BOIVENT Amand	mca.boivent@gmail.com	06 83 44 60 04
Comité des Fêtes Trésorier	GARDAN Jean-Noël	comitedesfetes.landéan@gmail.com	06 87 63 69 75
Co-Présidente TC2L	COLAS Annie	loic.colas2@wanadoo.fr	06 87 02 90 79
Ecole Notre Dame	GARNIER Pauline	eco35.notre-dame.landéan@enseignement-catholique.bzh	02 99 97 30 94
Entente Parigné/Landéan	MALLE Sabrina	ent.parignelandéan@gmail.com	02 99 98 89 13
Les 3 P Évènements	BOIVENT André	muriel.lebosse@orange.fr	06 08 77 39 65
Les Amis de la Nature	GERMERIE Olivier		06 08 27 47 09
Les Potes en Scène	ROIZIL Mickaël	mbroizil@orange.fr	06 31 72 05 50
Les Randonneurs des Celliers	GUENÉE Danielle		02 99 97 20 74
Médiathèque	LE HEGARAT Sophie	bibliolandéan@fougeres-agglo.bzh	02 99 97 20 14
OCAS	FOUILLEUL Annie	annie.fouilleul@orange.fr	06 85 73 11 53
OGECC	LASSERRE Laurent	ogec.notredamelandéan@laposte.net	
RIPAME	ASCOUËT Carole	ripamede7lieux@gmail.com	06 48 70 30 49
Land'running	BESNARD Alexandre	kathy.hermenier@orange.fr	06 79 26 41 69
Tennis de Table	JEULAND Stéphane	stf35bzh@gmail.com	06 07 63 40 64
Section Gymnastique	BARBEDETTE Karen	carry3550@yahoo.fr	
Section VTT / Sporting Club	JOURDAN Alain	alain.jourdan35@wanadoo.fr	06 83 06 49 31

J'ai un chien... Je m'en occupe !

Je ramasse...

Les résidus de crottes de chiens sont interdits sur :

- les voies publiques
- les trottoirs
- les espaces verts publics
- les espaces des jeux publics pour enfants



Et tout cela par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.



Au cimetière, lorsque les plantes sont sèches, mettez les dans les poubelles appropriées.

Pour faciliter la distribution du courrier, il serait bien de marquer votre boîte aux lettres de votre numéro et de votre nom.

Sur beaucoup, il n'y a aucune précision.



Récolte de piles à Landéan

Depuis mai 2021, la commune de Landéan vous propose un service :



Déposer vos piles dans un contenant prévu à cet effet dans le hall de la mairie.

Voici ce que vous apportez au programme de collecte et de sensibilisation en participant à l'opération :

1 pile = 1 don. Le don d'énergie pour le Téléthon est une action éco-solidaire et présente une double mission :

- Apprendre les enjeux du recyclage et les bons gestes de tri
- Protéger l'environnement et contribuer à la lutte contre les maladies rares.

L'année passée, 8 millions de piles ont rapporté 48 325 € en France.

Une tonne de piles collectée = 250 € versés à l'AFM-Téléthon

En 2023 des collectes de poubelles optimisées

Les élus du SMICTOM du pays de Fougères ont voté une série de mesures qui visent à la fois à rendre un service plus adapté et à poursuivre les efforts de réduction des déchets.

1. La redevance incitative, en test sur le secteur de Louvigné-du-Désert, sera déployée sur tout le territoire.

Son principe :

- Avoir une facture proportionnelle à l'utilisation du service.
- Son calcul est composé d'une part fixe (l'abonnement au service) et d'une part variable, qui prend en compte les levées de bacs au-delà du seuil qui sera voté par le comité syndical.
- Pour ce faire, des bacs individuels pucés seront distribués à tous les foyers début 2023, pour une mise en place en 2024.

2. Finis les sacs jaunes ! Afin de se conformer à la réglementation et prévenir les risques sur la santé des agents de collecte, des bacs jaunes seront mis en place.

3. L'expérimentation sur le secteur de Louvigné-du-Désert a montré que la collecte hebdomadaire n'était pas nécessaire. Les bacs à ordures ménagères et à emballages seront donc collectés tous les 15 jours.

4. Enfin, à partir du 1er janvier 2023, comme partout en France, tous les emballages plastiques (pots de yaourt, barquettes de beurre...) seront à déposer avec les recyclables

Rappel :

Il faut avoir du civisme, tous les déchets laisser aux abords des poubelles vont contaminer nos cours d'eau et notre nature. Il faut donc mettre vos déchets dans les containers.



Dispositif de Transport à la demande

pour les habitants de communes non desservies par le transport collectif, et pour les personnes à mobilité réduite qui sont dans l'incapacité d'utiliser les transports collectifs Surf dans des conditions d'accès et de sécurité satisfaisantes.

Pour vous déplacer facilement d'une commune à l'autre.

Vous pouvez trouver toutes les informations :

<https://fougeres-agglo.bzh/content/transport-a-la-demande>

➔ Prochainement, une expérimentation sur 4 mois, va vous permettre d'utiliser ce dispositif sur tout le territoire Fougères Agglo sans sectorisation.

N'hésitez pas à vous renseigner en Mairie



4€ la course

Gratuit pour les moins de 11 ans



A la maison ...



-15 kg /pers. /an
- Coller un STOP PUB sur la boîte aux lettres



- Prévoir de la vaisselle réutilisable pour un pique-nique



-10 kg /pers. /an
- Boire l'eau du robinet et faire des économies (100 à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille)



-16 kg /pers. /an
- Faire réparer
- Donner / échanger
- Acheter d'occasion
- Emprunter

Dans la cuisine...

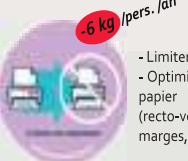


-13 kg /pers. /an
- Cuisiner les restes
- Ne pas laisser perdre les fruits et légumes abimés



-7 kg /pers. /an
- Être vigilant sur les quantités cuisinées
- Adopter le bon mode de conservation des produits

Au bureau...



-6 kg /pers. /an
- Limiter les impressions
- Optimiser l'utilisation du papier et de l'imprimante (recto-verso, réduire les marges, brouillon...)



- Choisir une tasse à la place d'un gobelet jetable, un thermos ou une gourde pour les déplacements
- Prendre une boîte réutilisable pour le déjeuner

Au jardin...



Broyer les tailles de haies pour les utiliser en paillage et éviter les pesticides : c'est économiser de l'eau, du temps, et limiter les risques pour la santé et l'environnement.



-40 kg /pers. /an
- Composter les déchets organiques : les déchets de cuisine (épluchures, marc de café, sachets de thé, essuie-tout...) et les feuilles mortes du jardin

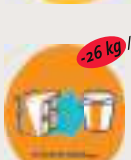
Les achats dans les commerces...



-2 kg /pers. /an
- Préférer les paniers, les caissettes ou les sacs réutilisables



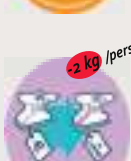
-2 kg /pers. /an
- Acheter les fruits et légumes en vrac
- Choisir de la viande, des fromages, de la charcuterie à la coupe



-26 kg /pers. /an
- Acheter en grands conditionnements



-1 kg /pers. /an
- Choisir des produits avec des labels de protection de l'environnement
- Privilégier les éco-recharges



-2 kg /pers. /an
- Échanger, acheter d'occasion,
- Emprunter, louer



Offrir des cadeaux dématérialisés (abonnements, places de concerts...) et faire plaisir sans produire de déchet.

www.smictom-fougeres.fr



SMICTOM du Pays de Fougères
Z.A. l'Aumallerie - Allée Eugène Freyssinet - 35133 Javené
02 99 94 34 58

Imprimé sur papier recyclé

L'action

« Nettoyons la forêt »

46 bénévoles après avoir pris un café ou un jus d'orange accompagné d'une tranche de marbré ont été présents pour ramasser environ une centaine de kilos de déchets comme des optiques de voiture, une télévision, des chaînes pour des pneus neige, des emballages divers et de restauration rapide, des canettes, des bouteilles de verre, des paquets et mégots de cigarettes.

Cette année, nous avons sillonné le secteur côté Saint-François divisé en 6 parties pour les différents groupes de bénévoles. Merci à tous les volontaires qui venaient en grande majorité de Landéan, mais aussi de Louvigné du Désert, La Chapelle Janson, Lécousse et Laignelet.



Classe 2



NICOLAS FARQUÉ

Classe 2022 - Londean

MAIRIE 02 99 97 35 26

Maire : Franck ESNAULT

Permanence le 2^{ème} - 4^{ème} et 5^{ème} samedi
de 10 h à 12 h de chaque mois

CONTACT : mairie.landean@orange.fr

Secrétaires

Cécile FOUGERAY - Camille BESNARD - Cécile MORIN

ACCUEIL PUBLIC

Mardi - Mercredi - Jeudi
8h30 - 12h

Vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30

**En cas d'urgence les secrétaires
peuvent accueillir les citoyens sur RDV.**

NUMÉROS D'URGENCE

09 69 32 15 15	EDF
3900	Orange
119	Protection de l'enfant
17	Police/Gendarmerie
18	Pompiers
15	SAMU
09 69 32 69 33	STGS
114	Urgence pour les personnes sourdes et malentendantes
112	Urgence Européenne

Médecin	Christian BOIDOT	02 99 97 22 55
Pharmacien	Thao BOUNSEUM	02 99 97 23 00
Infirmiers	8 rue Victor Hugo	02 99 97 35 67
Ambulancier	Ambulances du Maine	02 99 97 34 00
Taxi David	David BEAUDRON	06 98 06 31 43
Gendarmerie	Fougères	02 99 94 25 25

Nouveaux habitants de Landéan



N'oubliez pas de vous présenter en Mairie, muni de votre carte d'identité, livret de famille et justificatif de domicile afin de vous inscrire sur le fichier population, les listes électorales...

Si vous déménagez, pensez également à nous prévenir de votre départ.

N'hésitez pas à consulter les informations régulièrement mises à jour sur le site de la commune.

**TOUTES LES INFORMATIONS IMPORTANTES
OU DE DERNIÈRE MINUTE
SONT SUR LE SITE :**

www.landean.fr

DÉCHETTERIES	JOURS	HORAIRES D'ÉTÉ du 01/03 au 31/10	HORAIRES D'HIVER du 01/11 au 28/02
Landéan	Lundi Samedi	15h30 - 16h30 14h00 - 16h00	15h30 - 16h30 14h00 - 16h00
Louvigné du Désert	Lundi, Mercredi Vendredi, Samedi	et 9h00 - 12h00 14h00 - 18h00	et 9h30 - 12h00 14h00 - 17h30
Parigné	Lundi Mercredi Samedi	16h30 - 17h30 16h30 - 17h30 10h00 - 12h00	16h30 - 17h30 16h30 - 17h30 10h00 - 12h00

Les sacs jaunes sont à retirer en mairie

Réservation des différentes salles de Landéan
02 99 97 35 26 aux heures d'ouverture de la mairie

ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME
02 99 97 30 94
www.ecole-nd-landean.org

MÉDIATHÈQUE
Mercredi : 10h - 12h / 16h - 18h
Samedi : 10h - 12h
02 99 97 35 77

AGENCE POSTALE
Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi :
14h - 17h
Samedi : 9h - 12h

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
02 99 99 69 07

SERVICE DES EAUX
ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF
S.T.G.S. : **09 69 32 69 33**

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Véolia : **09 69 32 35 29**

S.M.I.C.T.O.M.
Fougères Agglomération
02 99 94 34 58

OFFICES RELIGIEUX à LANDÉAN

TOUS LES MARDIS à 9 heures

ABBÉ Joseph CADO

1^{ER} SAMEDI DE CHAQUE MOIS

18 heures (horaires d'été)

17 heures (horaires d'hiver)

Abbé Binigne IKANI

Abbé Joseph CADO

02 99 98 02 23